

Séance du 23 février 2024



Commune de SAINT-FRONT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-trois février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le treize février, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en
exercice : **11**
Présents : 10
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS : Séverine CELLE - Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY -
Philippe DELABRE - Gérald GIBAUD - Sonia MAUREL - Virginie MONTES -
Catherine MOREL - Lionel PEYRELONG - Jean-Baptiste SANGULARD

ABSENTS :

EXCUSES : Catherine MATHIEU

SECRETARE DE SEANCE : Catherine MOREL

OBJET : Location du gîte « le bois joli » au centre d'accueil

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de Mr TROSSELO directeur du centre d'accueil pour louer le meublé de tourisme « le bois joli » pour héberger les saisonniers du 23 mars 2024 au 31 août 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Donne son accord** pour louer le meublé de tourisme « le bois joli » du 23 mars 2024 au 31 août 2024 à l'Association de Gestion du Centre d'Accueil ;
- **Fixe** le montant du loyer à 600 € (six cent euros) par mois toutes charges comprises ;
- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour établir et signer le bail avec l'Association de Gestion du Centre d'Accueil.

Fait et délibéré en Mairie
le 23 février 2024
Le Maire :

Philippe DELABRE



Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

AR Prefecture

043-214301863-20240223-24_02_005-DE
Reçu le 29/02/2024